



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 FEVRIER 2021  
COMPTE RENDU**

Le mercredi 3 février 2021 à 18 h 00, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de BONDUES s'est réuni en mairie, sous la présidence, M. Patrick DELEBARRE, Président, pour examiner les questions inscrites à son ordre du jour ci-dessous :

- 21-1.1 Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020

Madame Marie-Paule LEPERS est désignée secrétaire de séance l'unanimité.  
Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Restauration**

- 21-1.2 Règlement des ports de repas à domicile

**Secours**

- 21-1.3 Attribution de l'aide alimentaire

**Solidarité**

- 21-1.4 Principes d'attribution des colis de Noël  
21-1.5 Allocation des chèques sport, loisirs et culture – Conditions d'attribution  
21-1.6 Prime sur livret offerte aux nouveaux-nés - Modification

**Finances**

- 21-1.7 Rapport d'Orientation Budgétaire 2021

**Questions diverses**

Présentation du fonctionnement du CCAS  
Présentation du diagnostic de l'analyse des besoins sociaux

Date de la convocation : le 29 janvier 2021

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine DERVILLE, Audrey DASSONNEVILLE, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESSENS, Micheline DEPOORTERE, M. Bernard POTTIER, Mme Servane ORTILLE, M. Guy VANDERBEKEN, Mmes Caroline BRUNET, Dorothee DEFORCHE, M. Benoît GADEYNE

Excusé (ayant donné pouvoir) : M. André HIBON (à M. le Maire)

Excusé : M. Michel RENARD

**Délibération n°21-1-1- Nomination du secrétaire de la séance et approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020**

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

**Délibération n°21-1-2- Restauration - Règlement des ports de repas à domicile**

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°21-1-3- Solidarité - Principes d'attribution de l'aide alimentaire**

Madame DERVILLE souhaite pouvoir apporter des précisions lors d'un prochain CA sur le détail des demandes d'aides par années.

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°21-1-4- Solidarité – Principes d'attribution des colis de Noël**

Les membres du CCAS souhaitent modifier légèrement le projet de délibération et remplacer « maison de retraite » par « résidence service, drève du château » et limiter la distribution du colis par foyer.

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°21-1-5- Solidarité - Allocation des chèques sport, loisirs et culture – Conditions d'attribution**

Il est proposé de modifier l'âge des enfants et étendre jusqu'aux personnes de 18 ans et d'élargir les dates de dépôt des dossiers.

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°21-1-6- Solidarité - Prime sur livret offerte aux nouveaux-nés – Modification**

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Délibération n°21-1-7- Finances - Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**

Monsieur DESCAMPS, Directeur Général des Services, présente les orientations du rapport d'orientation budgétaire 2021.

Il rappelle que lors du CA du CCAS du 16 décembre 2020, il avait été décidé d'augmenter les dépenses de fonctionnement (+20 k € pour les colis de Noël et 5 k € pour les PAD).

De ce fait, le virement du fonctionnement vers les recettes d'investissement a été diminué de 25 k € par rapport au budget primitif 2020 (aux prévisions). Cela a engendré une baisse mécanique des recettes d'investissement prévues (-25 k €).

Cette baisse a été compensée en dépense d'investissement (principe d'équilibre au sein des deux sections) par une baisse de 25 k euros par rapport au BP 2020 pour les immobilisations corporelles (chapitre 21 en dépenses d'investissement).

Enfin, il précise que le montant des immobilisations corporelles terrains (dépenses) pour le CCAS est quasiment le même entre les BP 2020 et BP 2021.

Conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le conseil d'administration a été amené à débattre des orientations budgétaires pour l'année 2021.

Ce débat a fait l'objet d'une délibération mais ne nécessite pas de vote des membres.

### **Délibération n°21-1-8- Restauration – Port de repas à domicile – Fixation de tarifs minorés**

- ✓ Ce point n'étant pas inscrit à l'ordre du jour de la réunion, M. le Maire sollicite en début de séance l'accord unanime des membres du conseil d'administration pour autoriser l'examen de cette délibération.

Monsieur POTTIER souhaiterait pouvoir mettre en place des repas sans gluten en cas de demande particulière. Sur ce point, M. DESCAMPS, DGS va se renseigner auprès de M. DELAETERE, responsable des services généraux. Après analyse, il ressort que cette possibilité est difficilement envisageable. En effet, Un régime sans gluten serait trop complexe à gérer en raison des traces qu'une majorité de produits sont susceptibles de contenir.

En effet, la liste des allergènes est souvent imprécise, surtout dans les gammes de produits surgelés et appertisés, et il est quasi systématiquement mentionné la phrase « Susceptible de contenir des traces de gluten ».

- ✓ La délibération est adoptée à l'unanimité.

### Questions diverses :

- **Présentation des missions du CCAS par Madame DERVILLE, Adjointe et Madame NAIT-CHABANE, assistante sociale du CCAS.**

Madame Laura NAESSENS constate que le CCAS de Bondues semble doté d'un effectif assez faible par rapport à l'ensemble des demandes traitées et à son champ d'action particulièrement étendu. Elle observe que l'analyse des besoins sociaux (ABS) sera un bon indicateur pour étudier les besoins et attentes de la population bonduoise et dégager ainsi des pistes d'actions.

Madame NAIT-CHABANE indique qu'elle ne travaille pas seule mais peut s'appuyer en réalité sur un réseau de partenaires importants qu'elle peut mobiliser (exemple : le CLIC pour les personnes âgées, l'UTPAS pour les situations liées à l'aide sociale à l'enfance...).

Monsieur le Maire et Madame DERVILLE rappellent que le CCAS accompagne les habitants en fonction des demandes et sur initiative des personnes. Il convient de disposer au départ d'une réelle volonté de la personne de se faire aider et accompagner.

M. le Maire précise que la population bonduoise est globalement moins vulnérable socialement par rapport à d'autres communes. Ainsi, 36% de la population de Bondues a plus de 65 ans dont 800 ont plus de 75 ans. M. le Maire indique que les personnes âgées sont souvent autonomes même s'il existe des situations particulières qui nécessitent l'aide du CCAS.

Madame DERVILLE rappelle les démarches en cours pour faire évoluer la signalétique et améliorer l'accès aux locaux du CCAS pour accroître sa visibilité.

Madame DERVILLE indique que la distribution des colis de Noël a été un moyen d'entrer en contact avec les personnes âgées isolées.

La composition sociologique de la commune peut également être un frein à l'accompagnement dans la mesure où certaines personnes refusent un accompagnement social voire une aide du CCAS (peur des réactions des voisins, des amis...). Sur ce point, M. POTTIER remarque que les associations peuvent constituer un relai à l'action du CCAS.

A la question de Madame NAESSENS sur les conséquences de la crise sanitaire pour les personnes âgées, Madame NAIT-CHABANE souligne qu'elle travaille davantage sur le maintien à domicile.

Madame BRUNET remarque que certains chefs d'entreprises ou cadres dirigeants ont pu subir des baisses de revenus importantes en raison de la crise actuelle et pourraient avoir besoin d'un accompagnement social voire psychologique.

Madame NAESSENS interroge sur l'état actuel de la jeunesse et notamment des adolescents.

Monsieur le Maire précise que le cadre légal du CCAS fixe les compétences obligatoires et les compétences facultatives de cet établissement. Par contre, la commune développe parallèlement des politiques et des actions à l'égard de la jeunesse.

Monsieur CAUDAL demande des précisions sur les 15 bénévoles du CCAS qui se rendent au domicile des personnes isolées.

Madame NAIT-CHABANE constate que ce réseau est constitué en majorité de personnes de plus de 60 ans et que le confinement a eu pour conséquence de réduire les volontaires.

Les contacts sont maintenus parfois téléphoniquement et Madame NAIT CHABANE reste disponible pour les personnes isolées qui le souhaitent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **21h00**.

La secrétaire,

Marie-Paule LEPERS



Le secrétaire adjoint,

Matthieu Descamps

